



PUBLIC

Tout public titulaire du permis B non probatoire.

PRÉ-REQUIS

- Visite médicale auprès d'un médecin agréé
- Bulletin n° 2 ne comportant aucune des condamnations incompatibles à l'exercice de la profession

MOYENS THÉORIQUES

- Vidéo projecteurs
- Revues professionnelles
- Supports informatiques et pédagogiques conforme au PNF
- Livret détaillant les caractéristiques du taximètre

MOYENS PRATIQUES

- Véhicules « Nissan Juke » et « Peugeot 3008 »
- 9 salles de cours
- 9 pistes privées
- 1 taximètre

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation dispensée par des formateurs titulaires du BEPCASER, CCPCT, titre professionnel ESCR ou d'un titre/diplôme supérieur ou égal au niveau requis par l'arrêté du 11 août 2017.

DURÉE

308 heures.

CERTIFICAT DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE DES CONDUCTEURS DE TAXI

VALIDATION

Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi.

Selon le décret du 6 avril 2017, l'examen se compose de deux phases :

- Épreuve d'admissibilité qui s'apparente à une série d'épreuves écrites, à cette issue le candidat devra obtenir au minimum la moyenne de 10/20 dépourvu de note éliminatoire.
- Épreuve pratique d'admission afin de vérifier la capacité à assurer, par sa conduite, la sécurité des passagers et autres usagers de la route en proposant un service commercial de qualité.

OBJECTIFS

Maîtriser les aspects techniques, réglementaires, administratifs et de gestion du Conducteur de « Taxi » / ou VTC.



PROGRAMME

PHASE D'ADMISSIBILITÉ (THÉORIE)

- Réglementation du transport public particulier de personnes
- Gestion
- Sécurité routière
- Compréhension langue Française
- Compréhension langue Anglaise
- Connaissance du territoire et réglementation locale
- Règlementation nationale des TAXIS
- Développement durable – éco conduite

PHASE D'ADMISSION (PRATIQUE)

- Orientation et tarification
- Construction du parcours et accompagnement touristique
- Facturation et paiement
- Simulation d'une course à bord d'un véhicule taxi école
- Relation client
- Conduire en sécurité et respect code de la route
- Utilisation carte et GPS
- Prise de poste
- Entretien 1^{er} niveau
- Gestes et postures
- Prise de poste



PROCÉDURE

- 1 - Constituer le dossier administratif
- 2 - Inscription sur la plateforme Evalbox
 - Dépôt de dossier
 - Paiement des droits d'examen
- 3 - Demande d'inscription à l'examen présentée par le candidat indiquant la date de la session souhaitée